



Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du JEUDI 16 JANVIER 2020 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2020

Délibération
N°C2020_08

Membres en exercice :	79
Votants :	65
Suffrages exprimés :	65
Pour :	65
Contre :	0
Abstention :	0

SECRETAIRE DE SEANCE : Marie BAT

PRESENTS : Yamina ABED, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Marie BAT, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Didier BOUSQUET, Martine CADENA, Jean-Paul CESAR, Didier CODORNIU, Georges COMBES, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Christian DURAND, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Héléne GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLETT, Carmen MOUTOT, Rabiye MONTOR, Jacques PAIRO, Jacques POCIELLO, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marcel TUBAU, Magali VERGNES, Boris VIVEN

PRESENTS UNE PARTIE DE LA SEANCE : Catherine BOSSIS, Marc ORTIZ, Yves PENET, Michel PY, Nicolas SAINTE-CLUQUE,

EXCUSES : Xavier BELART, Cyrielle BOUISSET, Robert DEJEAN, Marie-Noëlle GARBAY, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Dominique MARTIN-LAVAL, Sandrine MONTAGNE, Gaëlle PAVAN, Héléne SANDRAGNE, Zohra TEGGOUR, Alain VICO,

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Catherine BOSSIS (jusqu'à la délibération N°C2019_04), Alain BOUTON (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Marc ORTIZ (jusqu'à la délibération N°C2019_06), Yves PENET (jusqu'à la délibération N°C2019_06), Michel PY (jusqu'à la délibération N°C2019_12), Nicolas SAINTE-CLUQUE (jusqu'à la délibération N°C2019_07), Gérard SCHIVARDI (jusqu'à la délibération N°C2019_06)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Sylvie ALAUX, Yves BASTIE, Roger BRUNEL, Claude CODORNIU, Jean-Pierre COURREGES, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Tristan LAMY, Jean-Michel MONIER, Didier MOULY, Eric PARRA, Evelyne RAPINAT, Jean-Luc RIVEL, Marie-Christine THERON-CHET,

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Alain BOUTON (à partir la délibération N°C2019_13), Gérard SCHIVARDI (à partir la délibération N°C2019_07)

Nomenclature Etat : Finances locales – Décisions budgétaires

OBJET : FINANCES - Débat sur les orientations budgétaires - Exercice 2020

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette est présenté au conseil communautaire, pour donner lieu à un débat. Les orientations visées devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

La loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, ainsi que la loi de finances pour 2020, ayant été adoptées par l'Assemblée nationale, les décisions impactant les finances des collectivités territoriales ont été intégrées dans les orientations financières proposées dans le présent rapport.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2312-1,

Vu la loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022,

Vu la loi de finances pour 2020,

Vu en Commission 1 du 6 janvier 2020,

A l'unanimité, le Conseil décide :

- D'attester la tenue effective du débat sur les orientations budgétaires relatives à l'exercice 2020, sur la base du rapport ci-annexé ;
- D'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pièce jointe à la délibération :

Rapport sur les orientations budgétaires

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : |PREF|
et de sa publication
le : |AFF|**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

